



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Information

<p>Secrétariat général Service des ressources humaines Sous-direction de la gestion des carrières et de la rémunération Bureau de gestion des agents de catégorie A et sous statuts d'emploi 78, rue de Varenne 75349 PARIS 07 SP 0149554955</p> <p>Direction générale de l'enseignement et de la recherche Service de l'enseignement technique Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences Bureau des dotations et des compétences</p>	<p>Note de mobilité</p> <p>SG/SRH/SDCAR/2024-165</p> <p>13/03/2024</p>
--	---

Date de mise en application : 14/03/2024

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 18/04/2024

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 8

Objet : Premier appel à candidatures sur les postes de directeur d'EPLEFPA ou EPNA (D1), directeur adjoint en charge de la formation initiale scolaire (D2), directeur adjoint en charge de la formation continue et de l'apprentissage (D3), Directeur adjoint en charge des exploitations (D4) et de directeur de centres constitutifs des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2024

Destinataires d'exécution

- Administration centrale (DGER et SRH) ;
- Mesdames et Messieurs les directeurs régionaux et directeurs de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt ;
- Mesdames et Messieurs les chefs des services régionaux et services de la formation et du développement ;

- Mesdames et Messieurs les directeurs des établissements publics nationaux et locaux d'enseignement agricole.

La présente note de service ouvre le cycle annuel de mobilité sur les postes et emplois de direction des établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) ou en établissement public d'enseignement technique agricole (EPNA-EPEA), vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2024. Elle organise le premier des deux appels à candidatures sur ces postes.

Il s'agit des postes de directeur et directeur adjoint d'EPLEFPA, d'EPNA et d'EPEA et des postes de directeur de centre de formation des apprentis (CFA), de centre de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFPPA), de centre de formation des apprentis et de formation professionnelle et de promotion agricoles (CFA-CFPPA), d'exploitation agricole (DEA) et d'atelier technologique (DAT) de ces établissements.

Les postes publiés donnent lieu à détachement pour les emplois régis par le décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles.

Textes de référence :- Décret n° 2019-1135 relatif aux emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

- Arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

- Arrêté du 14 novembre 2019 fixant le nombre des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles ;

- Note de service SG/SRH/SDCAR/n°2020-31 du 16 janvier 2020 diffusant les lignes directrices de gestion du ministère de l'agriculture et de l'alimentation relatives à la politique de mobilité ;

- Charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020).

Conformément aux lignes directrices de gestion (LDG) dont s'est doté le ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire (MASA) (note de service SG/SRH/SDCAR/2020-31 du 16 janvier 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-31>), les postes de direction en établissements publics locaux d'enseignement et de formation professionnelle agricoles (EPLEFPA) sont pourvus dans le cadre d'une procédure spécifique de mobilité et de recrutement. Il s'agit pour une part, des postes de direction ouvrant l'accès aux emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centres constitutifs à forte activité ou de catégorie 1 en EPLEFPA, régis par le décret n° 2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence et dont la liste est fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 modifié pris pour l'application de ce décret (« *arrêté-liste* »). Pour une autre part, il s'agit des postes dits « hors statut d'emploi », correspondant à la fonction de directeur des centres constitutifs de ces établissements, qui seront également régis par le décret du 5 novembre 2019 dans le cadre de la modification à paraître de ce statut d'emploi. Ces emplois seront inscrits sur la liste définie par l'arrêté du 14 novembre 2019 fixant la liste des emplois d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles mentionné en référence qui sera modifié corrélativement.

La présente note de service a pour objet, d'une part, d'assurer la publication des postes susmentionnés qui sont déclarés vacants ou susceptibles de l'être à la rentrée scolaire 2024. D'autre part, en complément de la charte de gestion des agents occupant des postes sous statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles (hors IEA), disponible en ligne sur le site ministériel BO.Agr : note de service DGER/SDEDC/n°2020-101 du 11 février 2020 : <https://info.agriculture.gouv.fr/gedei/site/bo-agri/instruction-2020-101>, cette note présente les modalités de candidature, ainsi que le calendrier des opérations de sélection préalables aux nominations sur ces postes au 1^{er} septembre 2024.

Dans l'attente de la publication modificative du décret n°2019-1135 du 5 novembre 2019 mentionné en référence, les règles précisées dans la version en vigueur de ce décret s'appliquent. Toutefois, dans un souci de lisibilité, certaines évolutions à venir sont présentées dans la présente note, comme les conditions d'accès au statut d'emploi ainsi que le périmètre de certains postes. Ces éléments sont présentés au fil de la note ci-après.

Elle comporte les trois parties suivantes :

A – Dispositions générales ;

B – Cas particuliers ;

C – Liste des postes offerts au titre de la rentrée scolaire 2024.

A – DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Les postes de direction en EPLEFPA sont des **postes à profil**. Tous les candidats, y compris externes au ministère, **doivent obligatoirement**, en amont de la formalisation de leur candidature, **prendre contact, avec les autorités mentionnées sur la fiche du poste qui les intéresse, publiée en annexe de la présente note**. Selon le niveau fonctionnel du poste, il s'agit du chef d'établissement (pour les postes de directeur adjoint, ou de directeur de centre constitutif) ou de la direction régionale de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF), autorité académique (pour les postes de directeur d'EPLEFPA). Cette étape préalable obligatoire permet aux candidats de présenter leur candidature et de prendre connaissance du contexte et des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) visé(s), ainsi que des objectifs attendus. Les coordonnées correspondantes figurent au bas des fiches de poste.

Sous réserve des nécessités de service, la mobilité des directeurs, qu'ils soient ou non détachés dans un emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles en EPLEFPA, est annuelle et prend effet à la rentrée scolaire suivante.

La campagne annuelle de mobilité repose sur **deux appels à candidatures**. Le premier appel est organisé par la présente note de service. Il est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires de catégorie A. Il est également ouvert aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée (CDI) ou à durée déterminée (CDD) dont la fin est prévue au 31 août 2024.

Recrutement contractuel CDD

Le recrutement est prioritairement ouvert aux fonctionnaires titulaires puis aux agents contractuels en contrat à durée indéterminée.

En cas de recrutement infructueux, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Les résultats seront publiés le **18 avril 2024**.

Le second appel à candidatures, **prévu le 25 avril**, sera ouvert aux mêmes candidats. Les résultats en seront publiés le **6 juin 2024**.

Les postes restés non pourvus à l'issue de cette campagne feront l'objet d'une publication au fil de l'eau pour assurer une prise de poste au **1^{er} septembre 2024 au plus tard**.

La durée d'affectation sur les postes de direction en EPLEFPA doit permettre d'assurer un équilibre entre la stabilité dans la fonction et l'impératif de mobilité nécessaire à l'acquisition des compétences requises pour un cadre de haut niveau. En tout état de cause, pour les emplois inscrits sur l'arrêté liste du 14 novembre 2019, le décret du 5 novembre 2019 limite à huit ans la durée totale d'affectation sur le même poste (article 6 : « *La nomination dans les emplois régis par le présent décret est prononcée par arrêté du ministre chargé de l'agriculture pour une **durée maximale de quatre ans renouvelable une fois**.* »). Cette durée ne sera pas modifiée par le décret à paraître.

Le renouvellement à l'issue de la période de quatre ans peut intervenir sur demande expresse de l'agent, formulée trois mois au plus tard avant le terme de la période de quatre ans, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi. Par ailleurs, le statut d'emplois n'autorise que deux situations de « *prolongation exceptionnelle* » du détachement dans le même emploi, sur demande expresse de l'agent, dans la limite de deux ans suivant le terme de la durée maximale : soit pour permettre d'assurer la liquidation des droits à pension au taux maximum, soit pour un fonctionnaire se trouvant à moins de deux ans de la limite d'âge qui lui est applicable. La prolongation peut être accordée par le service des ressources humaines (SRH) du ministère sous réserve de l'intérêt du service, après avis de l'autorité académique dont relève l'emploi, pour une durée plafonnée à deux ans (article 7 du décret du 5 novembre 2019).

Conformément à la charte de gestion du 11 février 2020 mentionnée en référence, les personnels primo détachés dans le statut au titre de la fonction de directeur adjoint depuis le 1^{er} septembre 2022, qui souhaitent solliciter leur réaffectation sur le poste antérieur d'enseignant ou de CPE qui leur a été préservé, doivent en faire la demande formelle auprès des ressources humaines (SRH), avec copie à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) avant l'ouverture du second tour de la campagne.

Seuls les postes des agents ayant saisi une déclaration d'intention de mobilité (DIM) et occupant leur poste depuis plus de trois ans à la rentrée 2024 sont publiés à la mobilité. Il peut être dérogé à cette règle pour des raisons de nécessités de service ou lorsque l'agent a atteint ou atteindra à la rentrée scolaire 2024 la durée maximale d'affectation sur un même emploi, prévue à l'article 6 précité du décret du 5 novembre 2019.

Tout agent nommé sur l'un des postes publiés en annexe de la présente note qui n'a jamais été détaché dans un emploi de même niveau ou affecté sur un poste de directeur de centre constitutif équivalent sera convoqué à l'Institut Agro Dijon par la direction de la formation professionnelle du 8 juillet au 11 juillet 2024, pour suivre un module de préparation à la prise de fonction. Cette formation se déroulera en présentiel. Les frais de déplacement seront pris en charge par l'Institut Agro Dijon.

Les conditions d'éligibilité et d'affectation varient selon le statut juridique des postes publiés, qui est précisé sur la fiche de poste.

I – Personnels concernés

Peuvent se porter candidats sur les postes publiés en annexe de la présente note :

- les directeurs et directeurs-adjoints, ainsi que les directeurs de centres constitutifs d'EPLEFPA fonctionnaires, détachés dans l'un des emplois inscrits sur la liste fixée par l'arrêté du 14 novembre 2019 et ayant formulé une déclaration d'intention de mobilité (DIM) conformément à la note de service SG/SRH/SDCAR/n° 2023-599 du 21 septembre 2023 ;
- et, **qu'ils aient ou non participé au cycle préparatoire** mentionné au point 3.2. de la charte de gestion :
 - les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps dont l'échelonnement indiciaire culmine au moins à la hors-échelle A et présentant les conditions d'ancienneté précisées plus bas ;
 - les directeurs contractuels en CDI ou en CDD dont la fin est prévue au 31 août 2024..
 - Conformément aux dispositions générales, en cas de recrutement infructueux d'un personnel énoncé ci-dessus, les candidatures pour des recrutements en CDD sont examinées.

Le détachement dans les emplois fonctionnels de directeur, directeur adjoint et directeur de centre constitutif régis par le décret du 5 novembre 2019 susmentionné étant réservé aux fonctionnaires, les agents contractuels (y compris bénéficiaires d'un contrat à durée indéterminée) pourront prétendre à l'exercice des missions, indépendamment du statut d'emplois.

II – Conditions de détachement dans le statut d'emploi.

Sous réserve de la validation définitive par le Conseil d'Etat, les conditions de détachement dans le statut d'emplois pour l'ensemble des postes de directions d'EPLEFPA seraient les suivantes :

Postes	Conditions de détachement dans le statut d'emploi
Accès au groupe I	Les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant à la hors-échelle A : <ul style="list-style-type: none">- soit avoir au moins atteint l'indice brut 757 dans un grade d'avancement*,- soit justifier 5 ans de service dans un grade d'avancement. les fonctionnaires de catégorie A appartenant à un corps ou cadre d'emplois culminant au moins à la hors échelle B (exemples : ingénieur des ponts, des eaux et des forêts (IPEF), inspecteur de santé publique vétérinaire (ISPV), administrateur de l'Etat, inspecteur d'académie-inspecteur pédagogique régional (IA-IPR), inspecteur de l'éducation nationale (IEN) agrégé, maître de conférence...) ** et ayant atteint au moins l'indice brut 748
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe II pendant une durée minimale de trois ans
Accès au groupe II	Les fonctionnaires de catégorie A ayant atteint dans leur grade l'indice brut 750.
	Les fonctionnaires ayant occupés un ou des emplois du groupe III pendant une durée minimale de trois ans.
Accès au groupe III	Justifier de sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs des corps ou cadres d'emplois de même niveau ou en position de détachement dans un emploi de même niveau. Sont pris en compte pour le calcul de cette ancienneté les services effectués en qualité d'agent public contractuel dans des emplois de même niveau Exemple : un professeur de lycée professionnel agricole justifiant de trois années en qualité d'agent contractuel d'enseignement (ACEN) et de quatre

années en qualité de fonctionnaire est éligible au groupe III.
--

* *grade d'avancement* :

- pour les personnels PCEA, PLPA, CPE, les grades d'avancement sont la hors classe et la classe exceptionnelle,

- pour les personnels attachés, les grades d'avancement sont le grade d'attaché principal d'administration et le grade d'attaché hors classe,

- pour les personnels IAE, le grade d'ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement et le grade d'ingénieur de l'agriculture et de l'environnement hors classe.

** en terme administratif, il s'agit des corps dont l'indice sommital culmine au moins à la hors échelle B.

A l'instar des emplois fonctionnels de l'administration centrale, les agents détachés dans le statut seront soumis à une période dite probatoire de 6 mois durant laquelle il peut être mis fin au détachement.

III – Procédure de mobilité dédiée aux agents relevant du MASA

La procédure dématérialisée de mobilité et de recrutement sur les postes de directeur en EPLEFPA, est accessible uniquement aux agents relevant du MASA.

Elle se déroule uniquement sur la base des informations qui seront enregistrées par ces candidats via le téléportail « AgriMob » ouvert à cet effet, ainsi que par les différents acteurs du processus (supérieur hiérarchique, l'autorité académique à savoir le DRAAF-DAAF/SRFD-SFD¹ d'origine et d'accueil, IGAPS, DGER/SDEDC² et bureaux de gestion (BASE/BPCO) du service des ressources humaines du ministère).

A la suite de la prise de contact obligatoire avec la (ou les) autorité(s) académique(s) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s) et, pour un poste d'adjoint, le(s) chef(s) d'établissement, les agents du ministère saisissent leur(s) vœu(x) de candidature sur le téléportail **du 14 au 28 mars 2024 à minuit**.

En validant (signant) le formulaire de candidature en ligne, les agents s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation qu'ils auront obtenue dans le cadre de la campagne de mobilité.

IMPORTANT : Seules les candidatures validées (signées) seront prises en compte car visibles et consultables par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (voir point 9 du guide utilisateurs, ci-annexé).

Les informations pratiques relatives à l'utilisation du téléportail AgriMob par les candidats figurent en annexe de la présente note (guide utilisateur). Ce téléportail leur permet :

- de saisir une demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande ;
- de modifier et/ou annuler la demande saisie pendant la période de dépôt des candidatures (soit **jusqu'au 28 mars 2024**) ;
- de recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

Les pièces suivantes doivent **impérativement** être jointes, au format PDF, à la candidature saisie sur le téléportail pour constituer le dossier de candidature :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés rédigée sur papier libre,
- un curriculum vitæ récent (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou dans l'emploi de détachement ou pour les contractuels le dernier arrêté d'affectation,

1 Le service régional de formation et de développement pour les directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt et les services de formation et de développement pour les directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (outremer).

2 Sous-direction des établissements, des dotations et des compétences

- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative),
- l'annexe B *bis*, si besoin, en cas de « *mobilité double* » (il s'agit d'une demande de mobilité déposée sous réserve de l'obtention de la mobilité du conjoint, elle/lui aussi fonctionnaire du MASA).,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2.de la charte de gestion.

S'ils ne peuvent se connecter au téléportail AgriMob, les agents relevant du MASA qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère et n'ont donc plus de compte Agricol (affectation en position normale d'activité dans une autre structure, disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent **solliciter la réactivation de leur compte Agricol** (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA affectés en position normale d'activité au sein des structures du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires (MTECT) (par exemple, les ingénieurs de l'agriculture et de l'environnement (IAE)) doivent, le cas échéant, **solliciter la création de leur compte Agricol** (voir modalités dans le guide utilisateur).

Les candidats appartenant à un corps relevant du MASA mais affectés dans une autre structure doivent, s'ils n'en disposent pas, **solliciter la création de leur compte Agricol**. À cet effet, ils doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricol (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire RH de proximité (voir guide utilisateur).

IV – Procédure de candidature par les agents externes au ministère

Les candidats externes au ministère répondant aux conditions mentionnées au point I. doivent suivre la procédure précisée ci-après, qui comporte deux démarches, à conduire **simultanément**.

Les formulaires à utiliser, ainsi que les codifications nécessaires aux demandes de mutation, figurent en annexes de la présente note.

La date limite de transmission de leur dossier, sous couvert de la voie hiérarchique, est également fixée au **28 mars 2024, cachet de la poste faisant foi**. Le respect du sous-couvert (visa et avis hiérarchiques) conditionne la recevabilité de ces candidatures.

En signant le formulaire de candidature et sous réserve de l'avis favorable de leur hiérarchie, ces candidats s'engagent à accepter obligatoirement l'affectation obtenue dans le cadre des deux appels de la campagne de mobilité spécifique.

4.1 – Démarche administrative

Le dossier de candidature est constitué des pièces suivantes :

- une lettre de motivation adaptée à chacun des postes demandés,
- un curriculum vitæ (mentionnant un n° de téléphone portable),
- la copie du dernier arrêté de situation administrative dans le grade ou l'emploi de détachement ou pour les agents contractuels, le dernier arrêté d'affectation ou tout document attestant d'une affectation opérationnelle sur un poste à responsabilité,
- l'état des services publics accomplis, certifié par l'autorité hiérarchique (ou le service de gestion administrative) ou pour les agents contractuels, la copie des contrats accompagnés des certificats de travail attestant d'un poste à responsabilité,
- les annexes B, *B bis* (si besoin, en cas de « *mobilité double* ») et C **visées par le supérieur hiérarchique** direct,
- les annexes D et E comportant les **avis motivés** des **supérieur et autorité hiérarchiques du poste actuellement occupé**,
- le cas échéant, l'attestation de suivi du cycle préparatoire, mentionné au point 3.2. de la charte de gestion.

Le dossier complet est transmis par l'autorité hiérarchique d'origine, par voie postale, à la DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) l'emploi (les emplois) postulés, **au plus tard le 28 mars 2024**, cachet de la poste faisant foi.

En parallèle, et au plus tard le 28 mars 2024, le candidat adresse un exemplaire des annexes B, B bis et C, sous format électronique (PDF), simultanément :

- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau du pilotage des compétences et de la gestion des emplois, sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 » ;

- au réseau d'appui aux personnes et aux structures (RAPS), sur la messagerie fonctionnelle liste-raps-sg@agriculture.gouv.fr.

La date de réception des courriels correspondants fera foi pour l'appréciation du respect du délai de candidature susmentionné.

4.2 - Démarche de candidature auprès de l'autorité académique d'accueil

A la suite de la prise de contact avec la (ou les) autorité(s) académique(s) (à savoir, le DRAAF/DAAF) dont relève(nt) le (ou les) postes envisagé(s), et le directeur d'EPLFPA pour un poste d'adjoint ou de directeur de centre constitutif, obligatoire pour présenter leur candidature et prendre connaissance du contexte, des caractéristiques du (ou de ces) poste(s) ainsi que des objectifs attendus, les candidats intéressés confirment leur démarche en adressant directement à l'autorité académique leur candidature avec leur liste de vœux (annexe C), sous la forme d'une **lettre de motivation accompagnée d'un curriculum vitae** actualisé, **avant le 28 mars 2024**, à l'adresse de messagerie électronique mentionnée sur la (les) fiche(s) de poste.

V – Etapes et calendrier de la procédure d'examen des candidatures

Outre le point 3.5. de la charte de gestion du 11 février 2020, mentionnée ci-dessus, concernant les emplois de direction régis par le décret du 5 novembre 2019, les étapes et modalités d'examen des candidatures sur les postes de direction en EPLEFPA sont les suivantes.

5.1 – Traitement et transmission des dossiers par les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine

Les supérieurs et autorités hiérarchiques d'origine des **candidats agents du ministère** (dont DRAAF-DAAF/SRFD-SFD pour les candidats affectés en EPLEFPA) saisissent leurs avis circonstanciés dans **AgriMob du 29 mars au 2 avril 2024**.inclus

Pour leur prise en compte, les **candidatures externes au MASA** doivent également être saisies dans Agorha Mobilité, ainsi que les avis les concernant. A cet effet, les supérieurs et autorités hiérarchiques de ces candidats doivent en avoir transmis le(s) dossier(s) revêtus de leurs avis circonstanciés, **au plus tard le 2 avril 2024** :

- à l'autorité académique mentionnée sur la (ou les) fiche(s) du (ou des) poste(s) demandé(s) ;
- à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la messagerie fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 ».

5.2 – Transmission des avis par les DRAAF / DAAF d'accueil

Après audition des candidats, le DRAAF formule un avis sur chaque candidature reçue, y compris celles des agents qu'il n'aura pas auditionnés. Il effectue un classement qui comporte au moins trois noms pour chaque emploi lorsque le nombre de candidatures le permet. Ces **avis et classements sont saisis par le DRAAF/SRFD ou DAAF/SFD dans AgriMob** et reportés dans l'annexe 1 b du Guide du recrutement établie pour chaque poste ayant reçu une(des) candidature(s) (note de service SG/SRH/SDCAR/2019-109 du 6 février 2019).

Cette annexe, signée par le DRAAF/DAAF, est transmise **au plus tard le 9 avril 2024** à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER) / bureau des dotations et des compétences, sur la boîte fonctionnelle bdc.dger@agriculture.gouv.fr avec l'intitulé de message suivant : « AVIS candidature poste directeur EPLEFPA RS2024 ».

Le SRFD-SFD assure l'information des candidats non retenus du rejet de leur candidature, à l'issue de la pré-sélection, par l'envoi d'un courriel ou d'un courrier de refus (modèle disponible dans le Guide du recrutement).

5.3 – Sélection des candidatures / Nominations

L'instruction des dossiers est réalisée conjointement par les services de la DGER et du secrétariat général (SRH).

Le DGER désigne le candidat retenu après avis de l'IGAPS référent saisi dans AgriMob du 9 au 11 avril 2024. Le Secrétariat général (SRH) procède à la nomination. Les candidats retenus qui ne remplissent pas les conditions de détachement dans le statut d'emplois correspondant sont nommés comme faisant-fonction pour la durée de l'année scolaire 2024-2025.

Les résultats de ce premier appel à candidatures seront publiés le **18 avril 2024**, sur l'espace numérique du MASA (intranet / espace Mobilités). Ils seront également consultables sur le site internet ChloroFil (<https://chlorofil.fr/>).

L'attention des candidats est appelée sur le fait que seule la notification de la décision de nomination signée par la secrétaire générale ou son représentant habilité déclenche la procédure de passation de service au sein de l'EPLFPA.

B – CAS PARTICULIERS

I – Postes de direction d'EPLFPA dans les DOM - COM

L'affectation, au sein d'un établissement situé dans l'une des collectivités d'outre-mer à statut particulier régies par l'article 74 de la Constitution (Polynésie française, Wallis et Futuna, Nouvelle-Calédonie), d'un agent qui n'y justifie pas du centre de ses intérêts matériels et moraux, **est limitée à une période de deux ans renouvelable une fois** (décret n°96-1026 du 26 novembre 1996). Elle prend effet à compter de la date de la rentrée scolaire applicable à ces collectivités.

La prise en charge des frais de changement de résidence des agents (et de leur conjoint et enfants à charge) relève du décret n° 89-271 du 12 avril 1989 modifié au titre d'une affectation dans les régions et départements d'outre-mer ou du décret n°98-844 du 22 septembre 1998 modifié au titre d'une affectation en Polynésie française, à Wallis et Futuna ou en Nouvelle-Calédonie.

II – Retraite

Tout directeur en EPLEFPA, qu'il soit ou non détaché dans un emploi fonctionnel, qui envisage de faire valoir ses droits à pension à la rentrée scolaire 2024 doit :

- le préciser dans le cadre de la procédure d'appel à candidatures, en retournant à son autorité académique l'annexe B complétée ;
- transmettre son dossier au bureau des pensions du secrétariat général (251 avenue de Vaugirard 75 432 Paris cedex 15), étant rappelé que l'arrêté d'admission à la retraite est nécessaire pour envisager une vacance de poste ;
- transmettre une copie de sa demande à son bureau de gestion qui en informe la DGER (BPCE).

C – POSTES PROPOSÉS AU TITRE DE LA RENTREE SCOLAIRE 2024

Les postes proposés au premier appel à candidatures ouvert par la présente note de service sont présentés **en annexe A** par type d'emploi, par région et par EPLEFPA, et sont identifiés par un numéro. Ils sont soit vacants, soit susceptibles de l'être, et peuvent comporter une observation (colonne « précision »). Chaque fiche de poste est disponible par lien hypertexte à partir du sommaire et du numéro de publication.

D – CALENDRIER GENERAL

<u>Candidats relevant du MAA</u>	Date limite de saisie et validation du dossier de candidature incluant les pièces requises sur le téléportail Agrimob	
<u>Candidats externes au MAA</u>	Date limite d'envoi du dossier complet : - au format papier, par voie postale, à la (aux) DRAAF-DAAF/SRFD-SFD dont relève(nt) le(s) poste(s) demandé(s) ; - en version électronique à la DGER (bdc.dger@agriculture.gouv.fr) et à l'IGAPS de secteur (liste en annexe)	Jeudi 28 mars 2024 <i>(date de validation ou du courriel faisant foi)</i>
<u>Pour tous les candidats</u>	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLFPA et de l'autorité académique d'origine dans le module mobilité d'Agorha	Du 29 mars au 2 avril 2024 inclus
	Saisie par les SRFD-SFD des avis des directeurs d'EPLFPA et de l'autorité académique d'accueil , ainsi que des classements correspondants, dans le module mobilité d'Agorha	Du 3 au 5 avril 2024
	Saisie des avis de l'IGAPS d'accueil	Du 8 au 11 avril 2024
	Publication des résultats	Jeudi 18 avril

Le directeur général adjoint de l'enseignement et de la recherche, chargé du service de l'enseignement technique

Le chef du service des ressources humaines

Luc MAURER

Xavier MAIRE

Annexe : Liste des postes - Campagne mobilité des directeurs 2024

Fonction	Région	EPLEPPA	UAI	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication	
						V	SV
Directeur EPLEPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEPPA de Belleville	EPLEPPA de Belleville	A3D0011734	37323		
		EPLEPPA de Chambéry La Motte Servolex	EPLEPPA de Chambéry La Motte Servolex	A3D0011813	37339	X	X
		EPLEPPA de Clermont Ferrand	EPLEPPA de Clermont Ferrand	A3D0001825	37346		X
		EPLEPPA de Durdart Larequille	EPLEPPA de Durdart Larequille	A3D0001535	37352	X	
		EPLEPPA de La Côte Saint André	EPLEPPA de La Côte Saint André	A3D0011242	37363		X
		EPLEPPA de Roanne Chervé	EPLEPPA de Roanne Chervé	A3D0011458	37389	X	
		EPLEPPA de Rochefort Montagne	EPLEPPA de Rochefort Montagne	A3D0001950	37391		X
		EPLEPPA de Romans	EPLEPPA de Romans	A3D0011176	37392	X	
		EPLEPPA de Saint Flour	EPLEPPA de Saint Flour	A3D0001631	37394		X
		EPLEPPA de Saint Genis Laval	EPLEPPA de Saint Genis Laval	A3D0011768	37396	X	
		EPLEPPA de Valence	EPLEPPA de Valence	A3D0011103	37405		X
		EPLEPPA des Combrailles	EPLEPPA des Combrailles	A3D0001983	37421		X
		EPLEPPA du Bourbonnais à Moulins	EPLEPPA du Bourbonnais à Moulins	A3D0001439	37435		X
		EPLEPPA d'Yssingeaux	EPLEPPA d'Yssingeaux	A3D0001749	37317	X	
		Bourgogne-Franche-Comté	EPLEPPA de Beaune	EPLEPPA de Beaune	A3D0002057	37320	
	EPLEPPA de Besançon		EPLEPPA de Besançon	A3D0004999	37325		X
	EPLEPPA de Etang sur Arroux		EPLEPPA de Etang sur Arroux	A3D0002577	37353	X	
	EPLEPPA de Fontaines Sud Bourgogne		EPLEPPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D0002475	37354	X	
	EPLEPPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or		EPLEPPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D0002181	37358		X
	EPLEPPA de Lons Le Saunier- Montmorot		EPLEPPA de Lons Le Saunier- Montmorot	A3D0004614	37369	X	
	EPLEPPA de Mâcon Davayé		EPLEPPA de Mâcon Davayé	A3D0002405	37376	X	
	EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon		EPLEPPA de Quétigny Plombières Les Dijon	A3D0002119	37383	X	
	EPLEPPA de Valdoie		EPLEPPA de Valdoie	A3D0004829	37403		X
	EPLEPPA de Vesoul		EPLEPPA de Vesoul	A3D0004767	37410		X
	EPLEPPA des Terres de l'Yonne La Brosse		EPLEPPA des Terres de l'Yonne La Brosse	A3D0002597	37430	X	
	EPLEPPA du Morvan		EPLEPPA du Morvan	A3D0002353	37444	X	
	EPLEPPA de Guingamp Kernilien		EPLEPPA de Guingamp Kernilien	A3D0002698	37547	X	
	EPLEPPA de Merdrignac		EPLEPPA de Merdrignac	A3D0002757	37555		X
	Bretagne		EPLEPPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	EPLEPPA de Pontivy-St Jean Brévelay-Hennebont	A3D0003223	37561	X
		EPLEPPA de Quimper Brehoulou	EPLEPPA de Quimper Brehoulou	A3D0002887	37562		X
		EPLEPPA de Rennes Le Rheu	EPLEPPA de Rennes Le Rheu	A3D0003083	37564	X	
	Centre-Val de Loire	EPLEPPA de Tours Fondettes	EPLEPPA de Tours Fondettes	A3D0003610	37401		X
	Corse	EPLEPPA du Loiret	EPLEPPA du Loiret	A3D0003877	37437		X
		EPLEPPA de Borgo	EPLEPPA de Borgo	A3D0004460	37530	X	
	Grand Est	EPLEPPA Campus agro-environnemental de Saint-Laurent	EPLEPPA de Charleville Mézières	A3D0004068	37341		X
		EPLEPPA d'Avize	EPLEPPA d'Avize	A3D0004278	37313	X	
		EPLEPPA de la Haute Marne	EPLEPPA de Chaumont	A3D0004336	37414	X	
		EPLEPPA de la Meuse	EPLEPPA de la Meuse	A3D0006339	37418	X	
		EPLEPPA de Meurthe et Moselle	EPLEPPA de Meurthe et Moselle	A3D0006263	37372	X	
	Hauts-de-France	EPLEPPA de Rethel	EPLEPPA de Rethel	A3D0004005	37386		X
		EPLEPPA des Vosges	EPLEPPA des Vosges	A3D0006522	37432	X	
		EPLEPPA d'Obenmat	EPLEPPA d'Obenmat	A3D0004419	37314		X
		EPLEPPA d'Abbeville	EPLEPPA d'Abbeville	A3D0008567	37308	X	
		EPLEPPA de Douai	EPLEPPA de Douai	A3D0007645	37348		X
	Île-de-France	EPLEPPA de Raismes	EPLEPPA de Raismes	A3D0007821	37384	X	
		EPLEPPA des Flandres - Lomme	EPLEPPA des Flandres - Lomme	A3D0007768	37424		X
		EPLEPPA de La Bretonnière	EPLEPPA de La Bretonnière	A3D0004963	37360	X	
	Martinique	EPLEPPA de la Croix Rivail	EPLEPPA de la Croix Rivail	A3D0000078	37591		X
	Mayotte	EPLEPPA du Robert	EPLEPPA du Robert	A3D0000132	37599		X
		EPN de Mayotte	EPN de Mayotte	A3D0026985	37610		X
	Normandie	EPLEPPA d'Alençon - Sées	EPLEPPA d'Alençon - Sées	A3D0008270	37519		X
		EPLEPPA de Seine-Maritime	EPLEPPA de Seine-Maritime	A3D0008502	37575	X	
		EPLEPPA du Robillard	EPLEPPA du Robillard	A3D0007969	37601		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEPPA de Bazas	EPLEPPA de Bazas	A3D0000942	37319	X	
		EPLEPPA de Bourcefranc	EPLEPPA de Bourcefranc	A3D0009914	37332		X
		EPLEPPA de Brive Voutezac	EPLEPPA de Brive Voutezac	A3D0005761	37337		X
		EPLEPPA de Haute Corrèze - Neuwic	EPLEPPA de Haute Corrèze - Neuwic	A3D0005832	37357		X
		EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	EPLEPPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	A3D0006098	37366		X
		EPLEPPA de Poitiers Venours	EPLEPPA de Poitiers Venours	A3D0101107	37381	X	
		EPLEPPA de Saint Yrieix La Perche	EPLEPPA de Saint Yrieix La Perche	A3D0006183	37398		X
		EPLEPPA des Landes	EPLEPPA des Landes	A3D0001015	37426	X	
		EPLEPPA du Lot et Garonne	EPLEPPA du Lot et Garonne	A3D0001133	37439		X
		EPLEPPA Jacques Bujault de Melle	EPLEPPA Jacques Bujault de Melle	A3D0009958	37304	X	
	Nouvelle-Calédonie	Etab public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	Etablissement public d'enseignement de Nouvelle Calédonie	A3D0000332	37613		X
		EPLEPPA de Castelnaud Le Lez	EPLEPPA de Castelnaud Le Lez	A3D0005520	37536		X
	Occitanie	EPLEPPA de Castelnaudery	EPLEPPA de Castelnaudery	A3D0005245	37538		X
		EPLEPPA de Figeac	EPLEPPA de Figeac	A3D0007230	37544		X
		EPLEPPA de la Lozère	EPLEPPA de la Lozère	A3D0005567	37594	X	
		EPLEPPA de l'Hérault	EPLEPPA de l'Hérault	A3D0005408	37587		X
		EPLEPPA d'Ondes	EPLEPPA d'Ondes	A3D0006976	37528	X	
		EPLEPPA de Rodez La Roque	EPLEPPA de Rodez La Roque	A3D0006645	37567		X
		EPLEPPA de Saint Affrique	EPLEPPA de Saint Affrique	A3D0006726	37569	X	
		EPLEPPA de Tarbes	EPLEPPA de Tarbes	A3D0007394	37580		X
		EPLEPPA de Toulouse	EPLEPPA de Toulouse	A3D0006835	37581		X
		EPLEPPA du Tarn et Garonne à Montauban	EPLEPPA du Tarn et Garonne à Montauban	A3D0007561	37602	X	
	Pays de la Loire	EPLEPPA de Château Gontier	EPLEPPA de Château Gontier	A3D0008955	37540		X
		EPLEPPA de Luçon Pétré	EPLEPPA de Luçon Pétré	A3D0009171	37553		X
		EPLEPPA du Mans	EPLEPPA du Mans	A3D0008988	37597	X	
	Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLEPPA d'Antibes	EPLEPPA d'Antibes	A3D0010369	37524		X
		EPLEPPA d'Avignon	EPLEPPA d'Avignon	A3D0101072	37527		X
		EPLEPPA de Saint Rémy de Provence	EPLEPPA de Saint Rémy de Provence	A3D0010553	37574	X	
	Wallis et Futuna	EPLEPPA du Var Agricampus	EPLEPPA du Var Agricampus	A3D0018926	37607		X
		EPNEPPA de Wallis et Futuna	EPNEPPA de Wallis et Futuna	A3WFU00004	37612		X

Fonction	Région	EPLFFPA	UAI	Numéro ODJSSE	Numéro de publication	Publication		
						V	SV	
Adjoint formation scolaire	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLFFPA d'Aubenas	EPLFFPA d'Aubenas	A3D0011031		37311	X	
		EPLFFPA d'Aurillac	EPLFFPA d'Aurillac	A3D0001560		37312	X	
		EPLFFPA de Belleville	EPLFFPA de Belleville	A3D0029931		37324	X	
		EPLFFPA de Brioude Bonnefont	EPLFFPA de Brioude Bonnefont	A3D0001671		37336	X	
		EPLFFPA de Campus Agronova	EPLFFPA de Montbrison Prévieux	A3D001562		37300	X	
		EPLFFPA de Chambéry La Motte Servolex	EPLFFPA de Chambéry La Motte Servolex	A3D001314		37340	X	
		EPLFFPA de La Côte Saint André	EPLFFPA de La Côte Saint André (Site de la Tour du Pin)	A3D0013595		37364	X	
		EPLFFPA de La Roche sur Foron	EPLFFPA La Côte Saint André (Site de la Tour du Pin)	A3D0011292		37362	X	
		EPLFFPA de La Roche sur Foron	EPLFFPA de La Roche sur Foron	A3D0011960		37365	X	
		EPLFFPA de Romans	EPLFFPA de Romans	A3D0011177		37393	X	
		EPLFFPA de Saint Flour	EPLFFPA de Saint Flour	A3D0030488		37395	X	
		EPLFFPA des Combrailles	EPLFFPA des Combrailles (site de Pontamur)	A3D0001984		37422	X	
		EPLFFPA du Bourbonnais à Moulins	EPLFFPA du Bourbonnais à Moulins	A3D0001440		37436	X	
		EPLFFPA d'Yssingaux	EPLFFPA d'Yssingaux	A3D0001750		37318	X	
		Bourgogne-Franche-Comté	EPLFFPA de Beaune	EPLFFPA de Beaune	A3D0002058		37321	X
	EPLFFPA de Fontaines Sud Bourgogne		EPLFFPA de Fontaines Sud Bourgogne	A3D0002477		37356	X	
	EPLFFPA de Fontaines Sud Bourgogne		EPLFFPA Fontaines Sud Bourgogne (Site de Charolles)	A3D0002454		37355	X	
	EPLFFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or		EPLFFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D0002182		37359	X	
	EPLFFPA de Mâcon Davayé		EPLFFPA de Mâcon Davayé	A3D0002406		37377	X	
	EPLFFPA de Nevers Cosne Plagny		EPLFFPA de Nevers Cosne Plagny	A3D0002258		37378	X	
	EPLFFPA de Valdoie		EPLFFPA de Valdoie	A3D0004830		37404	X	
	EPLFFPA des Terres de l'Yonne La Brosse		EPLFFPA Terres de l'Yonne La Brosse	A3D0001596		37421	X	
	EPLFFPA du Morvan		EPLFFPA du Morvan	A3D0002354		37445	X	
	EPLFFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver		EPLFFPA de Châteaulin Morlaix Kerliver (site de Morlaix)	A3D0021188		37542	X	
	Bretagne	EPLFFPA de Guingamp Kernilien	EPLFFPA de Guingamp Kernilien	A3D0002699		37548	X	
		EPLFFPA de Merdrignac	EPLFFPA de Merdrignac	A3D0002758		37556	X	
		EPLFFPA de Quimper Brehoulou	EPLFFPA de Quimper Brehoulou	A3D0002888		37563	X	
		EPLFFPA de Rennes Le Rheu	EPLFFPA de Rennes Le Rheu	A3D0003084		37566	X	
		EPLFFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	EPLFFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours (Site de Chambray-Lès-Tours)	A3D0024410		37509	X	
	Centre-Val de Loire	EPLFFPA de Châteaurox	EPLFFPA de Châteaurox	A3D0003228		37345	X	
		EPLFFPA de Tours Fondettes	EPLFFPA de Tours Fondettes	A3D0003611		37402	X	
		EPLFFPA de Vendôme	EPLFFPA Vendôme	A3D0003750		37409	X	
		EPLFFPA de Vendôme	EPLFFPA Vendôme (Site de Blois)	A3D0003751		37407	X	
		EPLFFPA du Loiret	EPLFFPA du Loiret (Site des Barres)	A3D0003879		37438	X	
	Grand Est	EPLFFPA Campus agro-environnemental de Saint-Laurent	EPLFFPA de Charleville Mézières	A3D0004069		37342	X	
		EPLFFPA Campus Terres de l'Aube	EPLFFPA de l'Aube	A3D0016776		37302	X	
		EPLFFPA de Château Salins	EPLFFPA de l'Aube	A3D0019079		37301	X	
		EPLFFPA de la Haute Marne	EPLFFPA de Château Salins	A3D0006407		37343	X	
		EPLFFPA de la Haute Marne	EPLFFPA de Chaumont	A3D0004337		37415	X	
		EPLFFPA de la Meuse	EPLFFPA de Fayl Billot	A3D0030902		37416	X	
		EPLFFPA de Metz Courcelles Chaussy	EPLFFPA de la Meuse	A3D0006340		37419	X	
		EPLFFPA de Metz Courcelles Chaussy	EPLFFPA de Metz Courcelles Chaussy	A3D0006464		37371	X	
		EPLFFPA de Meurthe et Moselle	EPLFFPA de Meurthe et Moselle	A3D0006264		37374	X	
		EPLFFPA de Rethel	EPLFFPA de Rethel	A3D0004006		37388	X	
		EPLFFPA des Vosges	EPLFFPA des Vosges	A3D0006523		37434	X	
		EPLFFPA d'Ornain	EPLFFPA d'Ornain	A3D0000420		37216	X	
		EPLFFPA d'Ornain	EPLFFPA Chernois (Site d'Erstein)	A3D0000489		37315	X	
		Guyane	EPLFFPA de Guyane	EPLFFPA de Guyane	A3D0000178		37549	X
			EPLFFPA de Crézancy	EPLFFPA de Crézancy	A3D0009281		37347	X
	Hauts-de-France	EPLFFPA de Douai	EPLFFPA de Douai	A3D0007646		37351	X	
		EPLFFPA de Douai	EPLFFPA de Douai (Le Quesnoy)	A3D0007648		37350	X	
		EPLFFPA de Douai	EPLFFPA du Nord (Site de Sains)	A3D0007647		37349	X	
		EPLFFPA de l'Oise	EPLFFPA de l'Oise	A3D0009403		37413	X	
		EPLFFPA de Raismes	EPLFFPA de Raismes	A3D0006704		37385	X	
		EPLFFPA des Flandres - Lomme	EPLFFPA des Flandres - Lomme	A3D0007769		37425	X	
		EPLFFPA des Flandres - Lomme	EPLFFPA des Flandres - Lomme (Site de Dunkerque Rosendaël)	A3D0021193		37423	X	
	Île-de-France	EPLFFPA du Pas de Calais	EPLFFPA du Pas de Calais (Site de Radinghem)	A3D0007886		37446	X	
		EPLFFPA de Brie Comte Robert	EPLFFPA de Brie Comte Robert	A3D0004886		37335	X	
		EPLFFPA de La Bretonnière	EPLFFPA de La Bretonnière	A3D0004964		37361	X	
		EPLFFPA de Saint Germain en Laye	EPLFFPA de Saint Germain en Laye	A3D0005013		37397	X	
		EPLFFPA de Saint Germain en Laye	EPLFFPA de Saint Germain en Laye	A3D0005013		37397	X	
	La Réunion	EPLFFPA de Saint Paul	EPLFFPA de Saint Paul	A3D0000252		37573	X	
		EPLFFPA de la Croix Rivail	EPLFFPA de la Croix Rivail	A3D0023244		37593	X	
	Martinique	EPLFFPA d'Alençon - Sées	EPLFFPA d'Alençon - Sées (Site d'Alençon)	A3D0018076		37520	X	
		EPLFFPA de Coutances	EPLFFPA de Coutances	A3D0008149		37543	X	
	Normandie	EPLFFPA de l'Eure	EPLFFPA de l'Eure (Site de Neubourg)	A3D0008422		37585	X	
		EPLFFPA de Saint Hilaire du Harcouët	EPLFFPA de Saint Hilaire du Harcouët	A3D0008227		37571	X	
		EPLFFPA de Saint Lô Thère	EPLFFPA de Saint Lô Thère	A3D0008087		37572	X	
		EPLFFPA de Seine-Maritime	EPLFFPA de Seine-Maritime (Site Neufchâtel en Bray)	A3D0008503		37576	X	
		EPLFFPA de Seine-Maritime	EPLFFPA de Seine-Maritime	A3D0008504		37579	X	
		EPLFFPA d'Angoulême	EPLFFPA d'Angoulême	A3D0009631		37510	X	
		EPLFFPA de Bordeaux Gironde	EPLFFPA de Bordeaux Gironde	A3D0000777		37321	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLFFPA de Bordeaux Gironde	EPLFFPA de Bordeaux Gironde (Site de la Tour Blanche)	A3D0036698		37330	X	
		EPLFFPA de Bressuire	EPLFFPA de Bordeaux Gironde (Site de Libourne Montagne)	A3D0021063		37329	X	
		EPLFFPA de Bressuire	EPLFFPA de Bressuire	A3D0010022		37333	X	
EPLFFPA de Montmorillon		EPLFFPA de Montmorillon	A3D0010204		37375	X		
EPLFFPA de Pau Montardon		EPLFFPA de Pau Montardon	A3D0001292		37380	X		
EPLFFPA de Pau Montardon		EPLFFPA Pau Montardon (Site d'Oloron Sainte Marie)	A3D0001402		37379	X		
EPLFFPA de Poitiers Venours		EPLFFPA de Poitiers Venours	A3D0001088		37382	X		
EPLFFPA de Saintonge à Saintes		EPLFFPA de Saintonge à Saintes	A3D0009744		37400	X		
EPLFFPA de Saintonge à Saintes		EPLFFPA de Saintonge à Saintes (Site de Renaudin à Jonzac)	A3D0009807		37399	X		
EPLFFPA des Landes		EPLFFPA des Landes	A3D0001016		37428	X		
Nouvelle-Calédonie	EPLFFPA des Landes	EPLFFPA des Landes (Site de Mugron)	A3D0001095		37427	X		
	EPLFFPA du Lot et Garonne	EPLFFPA du Lot et Garonne	A3D0001134		37443	X		
	EPLFFPA du Lot et Garonne	EPLFFPA du Lot et Garonne (Site de Nérac)	A3D0023094		37440	X		
	EPLFFPA du Lot et Garonne	EPLFFPA du Lot et Garonne (Site de Tonneins)	A3D0023093		37441	X		
	EPLFFPA du Périgord à Coulouxièx	EPLFFPA du Périgord à Coulouxièx (Site de Bergerac Monbazillac)	A3D0021784		37448	X		
	EPLFFPA Jacques Bujault de Melle	EPLFFPA Jacques Bujault de Melle	A3D0009959		37305	X		
	EPLFFPA Jacques Bujault de Melle	EPLFFPA Jacques Bujault de Melle (Site de Sainte Pezenne)	A3D0023385		37303	X		
	EPLFFPA de Cahors	EPLFFPA de Cahors	A3D0000333		37614	X		
	EPLFFPA de Cahors	EPLFFPA de Cahors	A3D0007281		37531	X		
	EPLFFPA de Carcassonne - Campus Terre et Nature	EPLFFPA Carcassonne (Site de Narbonne)	A3D0005204		37532	X		
	EPLFFPA de Castelnaud Le Lez	EPLFFPA de Castelnaud Le Lez	A3D0005521		37537	X		
	EPLFFPA de Castelnaudary	EPLFFPA de Castelnaudary	A3D0005246		37539	X		
	EPLFFPA de la Lozère	EPLFFPA de la Lozère	A3D0005568		37596	X		
	EPLFFPA de l'Hérault	EPLFFPA de l'Hérault	A3D0005409		37590	X		
	Occitanie	EPLFFPA de l'Hérault	EPLFFPA de l'Hérault (Site de Pézenas)	A3D0005476		37588	X	
EPLFFPA de Mirande		EPLFFPA de Mirande	A3D0007160		37557	X		
EPLFFPA de Nîmes		EPLFFPA de Nîmes	A3D0005295		37559	X		
EPLFFPA de Pamiers		EPLFFPA de Pamiers	A3D0006597		37560	X		
EPLFFPA de Saint Affrique		EPLFFPA de Saint Affrique	A3D0006727		37570	X		
EPLFFPA de Toulouse		EPLFFPA de Toulouse	A3D0006837		37583	X		
EPLFFPA de Vic en Bigorre		EPLFFPA de Vic en Bigorre	A3D0007323		37584	X		
EPLFFPA d'Ondes		EPLFFPA d'Ondes	A3D0006977		37529	X		
EPLFFPA du Tarn à Albi		EPLFFPA du Tarn à Albi	A3D0007434		37606	X		
EPLFFPA du Tarn à Albi		EPLFFPA du Tarn à Albi (Site de Lavaur)	A3D0021191		37605	X		
Pays de la Loire	EPLFFPA d'Angers Le Fresne	EPLFFPA d'Angers Le Fresne	A3D0008732		37522	X		
	EPLFFPA de La Roche sur Yon	EPLFFPA de La Roche sur Yon	A3D0009103		37550	X		
	EPLFFPA de Laval	EPLFFPA de Laval	A3D0008857		37551	X		
	EPLFFPA de Luçon Pétré	EPLFFPA de Luçon Pétré	A3D0009172		37554	X		
	EPLFFPA du Mans	EPLFFPA du Mans	A3D0008989		37598	X		
Polynésie Française	EPLFFPA Opunohu	EPLFFPA Opunohu	A3D0000381		37656	X		
	EPLFFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLFFPA Aix Valabre Marseille (Site des Calanques - Marseille)	A3D0010448		37517	X		
	EPLFFPA d'Aix Valabre Marseille	EPLFFPA d'Aix Valabre Marseille	A3D0010519		37518	X		
Provence-Alpes-Côte d'Azur	EPLFFPA d'Avignon	EPLFFPA d'Avignon (Site de l'Isle sur Sorgue)	A3D0010758		37526	X		
	EPLFFPA de Carpentras	EPLFFPA de Carpentras	A3D0010832		37535	X		
	EPLFFPA de Gap	EPLFFPA de Gap	A3D0010328		37545	X		
	EPLFFPA du Var Agricampus	EPLFFPA du Var Agricampus	A3D0023386		37609	X		
	EPLFFPA du Var Agricampus	EPLFFPA du Var Agricampus (Site des Mognanarelles Arcs sur Argens)	A3D0022074		37608	X		

Fonction	Région	EPLEFPA	UAI	Numéro ODISSEE	Numéro de publication	Publication		
						V	SV	
Directeur atelier technologique	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aurillac	Atelier technologique agroalimentaire d'Aurillac	A3D001600	37267	X		
		EPLEFPA de Contamine sur Arve	Atelier technologique de Contamine sur Arve	A3D002957	37271	X		
		EPLEFPA de Saint Flour	Atelier technologique agroalimentaire de St Flour	A3D001655	37269	X		
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Mamirolle	Atelier technologique agroalimentaire de Mamirolle	A3D000498	37272		X	
		EPLEFPA de Poligny	Atelier technologique agroalimentaire de Poligny	A3D0004703	37273		X	
		EPLEFPA de Guingamp Kernilien	Atelier technologique de l'EPLEFPA de Guingamp Kernilien	A3D0031318	37546		X	
	Bretagne	EPLEFPA de Guingamp Kernilien	Atelier technologique Centre-équestre Belleury de l'EPLEFPA de la Meuse	A3D0031910	37417	X		
		Grand Est	EPLEFPA de la Meuse	Atelier technologique Centre-équestre Belleury de l'EPLEFPA de la Meuse	A3D0031910	37417	X	
	Île-de-France	CEZ Rambouillet	CEZ Rambouillet	A3D018090	37274	X		
		Normandie	EPLEFPA d'Evreux	Atelier technologique d'Evreux	A3D008483	37505		X
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	Atelier technologique agroalim Limoges- Les Vaseix	A3D006149	37266	X		
		EPLEFPA du Périgord à Coulonieix	Atelier technologique agroalimentaire de Périgueux	A3D000705	37268	X		
EPLEFPA de Surgères		Atelier technologique agroalimentaire de Surgères	A3D009896	37270	X			
Occitanie	EPLEFPA de la Lozère	Atelier techno agroalimentaire de Florac	A3D024368	37504		X		
Directeur CFA	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA des Terres de l'Yonne La Brosse	CFA de l'Yonne	A3D024622	37277	X		
		EPLEFPA de Pontivy - St Jean brevelay - Hennebont	CFA la Talhouët à Hennebont	A3D032985	37509		X	
	Centre-Val de Loire	EPLEFPA du Loiret	CFA du Loiret	A3D004004	37279	X		
		Grand Est	EPLEFPA Campus Terres de l'Aube	Site de Saint Pouange du CFA de St Pouange	A3D004181	37502	X	
	Hauts-de-France	EPLEFPA de l'Oise	CFA de l'Oise à Airion	A3D0032978	37276	X		
		Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA d'Ahun	Site d'Ahun du CFA de la Creuse	A3D006096	37498	X	
	Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Limoges et du Nord Haute Vienne	CFA de la Haute Vienne	A3D023902	37278		X	
		EPLEFPA de Pau Montardon	Site d'Hasparren du CFA des Pyrénées Atlantiques	A3D001429	37500		X	
		EPLEFPA d'Auch	CFA du Gers	A3D0027052	37508	X		
	Occitanie	EPLEFPA de Nîmes	CFA du Gard	A3D005387	37507		X	
		EPLEFPA de Toulouse	CFA horticole d'Auzerville	A3D006934	37506		X	
	Directeur CFA et CFPPA	Corse	EPLEFPA de Borgo	CFPPA de Borgo	A3D0033460	37511	X	
Grand Est			EPLEFPA de la Meuse	CFPPA de la Meuse	A3D0031352	37299	X	
Normandie		EPLEFPA de Saint Lô Thère	CFPPA de Saint Lô Thère	A3D0033464	37516		X	
		Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA du Lot et Garonne	Antenne de Nérac CFPPA du Lot et Garonne	A3D0021811	37265		X
Occitanie		EPLEFPA du Périgord à Coulonieix	Site de Périgueux du CFPPA de la Dordogne	A3D0031936	37449	X		
		EPLEFPA du Tarn et Garonne à Montauban	CFPPA du Tarn et Garonne	A3D0031770	37604		X	
Directeur CFPPA	Auvergne-Rhône-Alpes	EPLEFPA d'Aurillac	CFPPA d'Aurillac	A3D001627	37281		X	
		EPLEFPA de Brioude Bonnefont	CFPPA de Brioude Bonnefont	A3D001745	37285	X		
		EPLEFPA de Campus Agronova	CFPPA de Montbrison	A3D0221041	37290		X	
		EPLEFPA de Contamine sur Arve	CFPPA de Contamine sur Arve	A3D011958	37286	X		
		EPLEFPA de Lyon	CFPPA Ecully	A3D011733	37287		X	
		EPLEFPA de Roanne Chervé	CFPPA de Roanne	A3D0030423	37390		X	
		EPLEFPA de Saint Flour	CFPPA de Saint Flour	A3D001667	37295	X		
		EPLEFPA de Valence	CFPPA de Bourg les Valence	A3D011169	37283	X		
		EPLEFPA des Combrailles	CFPPA Nyons	A3D001175	37293		X	
		EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA de l'EPLEFPA des Combrailles	A3D003244	37420	X		
		EPLEFPA de La Barotte - Haute Côte-d'Or	CFPPA La Barotte - Haute Côte-d'Or	A3D0002221	37288	X		
		EPLEFPA de Mâcon Davayé	CFPPA de Mâcon Davayé	A3D002452	37292	X		
	Bourgogne-Franche-Comté	EPLEFPA de Mamirolle	CFPPA Mamirolle	A3D025819	37298		X	
		Centre-Val de Loire	EPLEFPA d'Amboise-Chambray-Lès-Tours	CFPPA d'Amboise-Chambray lès Tours (site d'Amboise)	A3A000004	37296	X	
		Grand Est	EPLEFPA de Chaumont	CFA de la Haute Marne agricole et forestier	A3D004423	37297		X
		Hauts-de-France	EPLEFPA de Fayl Billot	CFPPA de Fayl Billot	A3D004423	37297		X
			EPLEFPA d'Abbeville	CFPPA d'Abbeville	A3D009594	37280	X	
		Île-de-France	EPLEFPA de l'Oise	EPLEFPA de l'Oise	A3D003706	37412	X	
			EPLEFPA de Ribécourt	CFPPA de Ribécourt	A3D009493	37294	X	
		Normandie	EPLEFPA de Brie Comte Robert	CFPPA de Brie Comte Robert (site du M.I.N. de Rungis)	A3D0034421	37334	X	
			EPLEFPA de Coutances	CFPPA de Brie Comte Robert (site de Brie Comte Robert)	A3D004962	37284	X	
		Nouvelle-Aquitaine	EPLEFPA de Bazas	CFPPA de Coutances	A3D008224	37512		X
			EPLEFPA de Bordeaux Gironde	Site d'Ahun du CFPPA de la Creuse	A3D006097	37499		X
			EPLEFPA de Haute Corrèze - Neuvic	CFPPA de Bazas	A3D000991	37282	X	
	EPLEFPA de Montmorillon		CFPPA de la Gironde	A3D000883	37501	X		
	EPLEFPA de Pau Montardon		CFPPA de Meymac	A3D006011	37289		X	
	EPLEFPA de la Lozère		CFPPA de Montmorillon	A3D010248	37291		X	
	EPLEFPA de Mirande		Site de Montardon du CFPPA des Pyrénées Atlantiques	A3D001436	37497	X		
	EPLEFPA de Perpignan Roussillon		Antenne de Florac du CFPPA de la Lozère	A3D029343	37503		X	
	EPLEFPA de Vic en Bigorre		CFPPA du Gers	A3D007227	37661		X	
	EPLEFPA du Tarn à Albi		CFPPA de Rivesaltes	A3D005757	37657		X	
	EPLEFPA d'Angers Le Fresne		CFPPA des Hautes Pyrénées	A3D007391	37660		X	
	Pays de la Loire		EPLEFPA de Laval	CFPPA du Tarn	A3D007522	37659	X	
		EPLEFPA de Laval	CFPPA d'Angers Le Fresne	A3D008824	37510	X		
		EPLEFPA de Laval	CFPPA de la Roche-sur-Yon	A3D009169	37513		X	
		EPLEFPA du Mans	CFPPA de Laval	A3D008951	37514		X	
			EPLEFPA du Mans	CFPPA de Rouillon	A3D017849	37515	X	



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



AGRIMOB

Télédéclaration

d'une demande de mobilité

Guide utilisateurs destiné aux agents relevant du MAA

version 2.3

Secrétariat Général
Service des Ressources Humaines
Mission des Systèmes d'information des Ressources Humaines

Table des matières

<u>1. Présentation générale.....</u>	<u>3</u>
<u>2. Habilitation et accès.....</u>	<u>3</u>
<u>3. Saisie de votre demande de mobilité.....</u>	<u>6</u>
<u>4. Modification de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>5. Suppression de votre demande.....</u>	<u>11</u>
<u>6. Assistance.....</u>	<u>11</u>
<u>7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité.....</u>	<u>12</u>

1. Présentation générale

Dans le cadre de la modernisation de son système d'information pour la gestion de la mobilité, le ministère chargé de l'agriculture a mis en service en 2016 un site internet **AGRIMOB** destiné au recueil des candidatures de ses agents par télédéclaration.

Cette dématérialisation supprime définitivement l'utilisation des formulaires de candidature "papier" pour les agents relevant du MAA et de ses établissements publics sous tutelle.

La procédure de mobilité se déroule désormais uniquement sur la base des informations enregistrées par les agents sur le site **AGRIMOB**, afin d'améliorer le suivi des candidatures par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité (structures de départ et d'accueil, missions d'appui aux personnes et aux structures, responsables de programmes, service des ressources humaines).

Pour déposer sa télécandidature, chaque agent peut par conséquent :

- choisir la campagne de mobilité pour laquelle il souhaite candidater ;
- saisir sa demande de mobilité : sélection des postes demandés, motivations, indication d'éventuelles priorités légales, commentaires, chargement des pièces justificatives, validation de la demande;
- modifier et/ou annuler sa demande saisie précédemment, pendant la période de dépôt des candidatures;
- recevoir un accusé de réception par courriel, avec le récapitulatif des caractéristiques de sa demande de mobilité.

2. Habilitation et accès

Conformément à la circulaire de mobilité générale publiée sur Bo-Agri, **AGRIMOB** est ouvert à tous les agents relevant du MAA, souhaitant déposer ou modifier leur demande lors de la campagne de mobilité en cours.

Le site de télé candidature est accessible via le **navigateur Firefox** (version minimum 24.x).



Pour s'identifier sur le site, chaque agent doit saisir 3 informations :

1. l'identifiant de son adresse mél composé généralement du prénom suivi du nom (exemple : jean.dupont) – (ne pas utiliser la partie de l'adresse mél suivante : @agriculture.gouv.fr) ;
2. le mot de passe lié à l'identifiant du compte Agricoll : en cas de méconnaissance de ce mot de passe, les agents doivent se rapprocher du gestionnaire local Agricoll (GLA) de leur structure ou, à défaut, de leur gestionnaire de proximité ;
3. son numéro d'agent RH : ce numéro, composé uniquement de chiffres, figure notamment sur les notifications d'actes, adressées par le service des ressources humaines. A défaut, chaque agent peut en prendre connaissance auprès de son gestionnaire RH de proximité.

L'adresse du site Internet **AGRIMOB** dédié à la télédéclaration d'une candidature est la suivante :

<https://agorha.agriculture.gouv.fr/mobilite/>

Ecran d'accueil du Ministère pour l'authentification



Identifiez-vous pour accéder à vos applications.

Par identifiant

[M'AUTHTIFIER](#)

Par certificat

Vous pouvez également vous authentifier en présentant votre certificat :

[M'AUTHTIFIER](#)

[Accessibilité](#)

[Aide en ligne](#)

[Mentions légales](#)

[Offre de services](#)

[Homologation de sécurité](#)

[Politique des cookies](#)

© 2020 - MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION - SG/SMS/SDSI

- 1 Saisir votre identifiant de type prenom.nom, ainsi que le mot de passe associé.
- 2 Cliquer sur le bouton "M'authentifier".



AgriMob

Pour accéder au site, veuillez saisir votre numéro agent

Pour terminer votre identification et accéder au formulaire de télédéclaration, vous devez saisir votre numéro d'agent RH (Epicéa ou Agorha). Ce numéro figure notamment sur les notifications d'actes, qui vous ont été adressées par le service des ressources humaines. A défaut, vous pouvez en prendre connaissance auprès de votre gestionnaire RH de proximité

* Numéro d'agent :

Agent hors ministère :

Si vous n'êtes pas géré par le Ministère de l'Agriculture, merci de cocher cette case

[✓ Valider](#) [Deconnexion](#)

- 3 Saisir votre numéro d'agent RH.
- 4 Cliquer sur le lien "Valider".

Bienvenue !

- > Veuillez vous référer à la note de service pour connaître les modalités d'utilisation de la télé candidature AgriMob. Toute demande de mobilité non signée à la date limite du dépôt des candidatures ne sera pas prise en compte.
- > Les pièces justificatives, requises et jointes à votre candidature, seront communiquées à l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de décision de votre mobilité.

En cas de problème de connexion, vous pouvez écrire à assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Cliquer sur le lien **Sélectionner la campagne pour votre télédéclaration**

Choix de la campagne

Veillez sélectionner la campagne de mobilité pour laquelle vous souhaitez créer une nouvelle demande ou modifier une demande existante.

Campagne de mobilité : Printemps 2021

Créer votre demande

Bienvenue sur le site de télé candidature destiné à la campagne de mobilité générale des agents relevant du MAA

Vous pouvez télé candidater jusqu'au vendredi 5 avril minuit.

Notifications

Vous n'avez déposé aucune demande de mobilité pour cette campagne.

Sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante pour laquelle vous souhaitez saisir votre demande de mobilité et cliquer sur le lien **Créer votre demande**

L'accès au site de télédéclaration s'est effectué avec succès.

3. Saisie de votre demande de mobilité

La saisie d'une demande de mobilité via le site Internet s'effectue en 10 étapes.

A chaque étape vous pouvez enregistrer votre saisie, en cliquant sur le bouton "Sauvegarder".

- 1 A partir de l'écran d'accueil, vous avez cliqué sur le bouton "Créer votre demande".

➔ Affichage de l'onglet Agent

Agent

N° Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Service actuel / Structure : SG/SRH/M. systèmes d'information RH

Corps : I.H.T.

Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles :

* Adresse Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

* Confirmer adr. Mél : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

Ministère employeur : MAAF

Nom de naissance : DUTILLEUL

Depuis le : 11/11/2008

Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.

* Depuis le :

Précédent Accueil Sauvegarder Suivant

Certains éléments relatifs à votre situation administrative s'affichent automatiquement.

- 2 Saisir votre fonction actuelle, la date de début de votre fonction actuelle et votre adresse mél, à laquelle sera envoyé l'accusé de réception de votre demande de mobilité.
- 3 Cliquer sur le bouton "Suivant".

➔ Affichage de l'onglet Postes

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste :		Poste relevant du MAAF	<input type="button" value="Ajouter un poste"/>		

- 4 Sélectionner le type de poste dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Ajouter un poste".
- ➔ S'il s'agit d'un **poste relevant du MAA** (publié dans les sommaires de la note générale de mobilité), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc.) en commençant par le rang 1, et saisir le numéro du poste publié dans la note de mobilité.

Liste des postes

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
Type de poste :		Poste relevant du MAAF	<input type="button" value="Ajouter un poste"/>		
* Rang de priorité :		- Non renseigné -			
* N° de poste :		<input type="text"/>			
Service / Structure :		<input type="text"/>			
Intitulé du poste :		<input type="text"/>			
Référence Note de Service :		<input type="text"/>			
Commentaires / motivations :		<input type="text"/>			
		<input type="button" value="Valider la saisie"/> <input type="button" value="Annuler la saisie"/>			

Les champs "Service/Structure" et "Intitulé du Poste" se renseignent automatiquement après la saisie du numéro de poste.

Saisir les références de la note de service Mobilité (exemple : 2017-560).

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaires/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560

Type de poste : Poste relevant du MAAF [Ajouter un poste](#)



S'il s'agit d'un **poste hors ministère** (hors MAA), sélectionner le rang de priorité du poste (1, 2, 3, etc ...), et saisir le numéro de poste et l'intitulé du poste (saisie libre).

Type de poste : Poste hors ministère [Ajouter un poste](#)

* Rang de priorité : - Non renseigné -

* N° de poste hors MAAF :

* Administration d'accueil : - Non renseigné -

* Intitulé du poste :

* Département d'accueil : - Non renseigné -

Commentaires / motivations :

[Valider la saisie](#) [Annuler la saisie](#)

Sélectionner l'administration d'accueil dans la liste déroulante. Si elle n'existe pas, sélectionner la valeur "autre" dans la liste déroulante : un champ en saisie libre permet alors de saisir le libellé de l'administration.

Sélectionner le département où est situé le poste dans la liste déroulante.

Saisir les éventuels commentaires/motivations (saisie libre limitée à 1000 caractères).



La saisie des commentaires/motivations est obligatoire pour le poste de rang de priorité 1.

A tout instant, vous pouvez abandonner la saisie, en cliquant sur le lien "Annuler la saisie".

Cliquer sur le bouton "Valider la saisie".

Le poste a été ajouté dans la liste des postes.

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Réf NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	

Type de poste : Poste relevant du MAAF [Ajouter un poste](#)

Pour télédéclarer les postes suivants (le cas échéant) répéter autant de fois que nécessaire les actions ci-dessus (étape 4).

5 Cliquer sur le bouton "Suivant"

 Affichage de l'onglet Motifs

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	<input type="checkbox"/>	Intérêt professionnel :	<input type="checkbox"/>
Rapprochement du conjoint (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/>
Réintégration :	<input type="checkbox"/>	Raisons de santé :	<input type="checkbox"/>
Raisons familiales :	<input type="checkbox"/>	Validation d'une promotion :	<input type="checkbox"/>
CIMM Outre Mer (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Travailleur handicapé (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Demande conjointe :	<input type="checkbox"/>

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)



6 Cocher un ou plusieurs motifs de votre demande de mobilité.

En cas de sélection du motif "Demande conjointe", le site propose la saisie des informations suivantes :

- numéro agent RH du conjoint si celui-ci est un agent relevant du MAA ;
- nom et prénom du conjoint ;
- affectation actuelle du conjoint.



[Vous devrez joindre obligatoirement à votre demande une pièce justificative pour chaque motif coché.](#)

7 Cliquer sur le lien "Ajouter une pièce justificative"

Pièces justificatives

[Ajouter une pièce justificative](#)

* Type de pièce : CV Curriculum Vitae

Sélectionner un fichier :

Seules les pièces justificatives au format PDF ou JPEG sont acceptées.
La taille de chaque PJ ne peut excéder 3 Mo. Votre Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à votre demande de mobilité.

[Télécharger le fichier](#) [Abandonner le téléchargement](#)

Sélectionner le type de pièce dans la liste déroulante :

- Curriculum Vitae
- Lettre de motivation
- Extrait du livret de famille
- Certificat de PACS
- Certificat de concubinage
- Fiche de situation du conjoint fonctionnaire
- Contrat de travail du conjoint
- Certificat du médecin de prévention

Cliquer sur le bouton  pour sélectionner un fichier.

Cliquer sur le lien "Télécharger le fichier".



Il n'est pas possible de consulter la pièce justificative après son chargement.
Seuls les formats pdf et jpeg sont autorisés.

[Le Curriculum Vitae doit obligatoirement être joint à la télédéclaration.](#)

Si avez coché 2 motifs de mobilité, vous devrez joindre 3 pièces justificatives (une par motif + le CV).

Si le type de pièce justificative à joindre n'existe pas dans la liste déroulante, sélectionner la valeur "autre" : un champ en saisie libre permet alors de saisir un nouveau libellé de pièce justificative.

Pour ajouter d'autres pièces justificatives, répéter l'opération autant de fois que nécessaire.

Motif(s) particulier(s)

Convenance personnelle :	<input type="checkbox"/>	Intérêt professionnel :	<input checked="" type="checkbox"/>
Rapprochement du conjoint (Prio) :	<input checked="" type="checkbox"/>	Rapprochement de domicile :	<input type="checkbox"/>
Réintégration :	<input type="checkbox"/>	Raisons de santé :	<input type="checkbox"/>
Raisons familiales :	<input type="checkbox"/>	Validation d'une promotion :	<input type="checkbox"/>
CIMM Outre Mer (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Fonctions quartier urbain difficile (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Poste suppr. suite restructuration (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Suppression d'emploi (Prio) :	<input type="checkbox"/>
Travailleur handicapé (Prio) :	<input type="checkbox"/>	Demande conjointe :	<input type="checkbox"/>


Pièces justificatives

CV Curriculum Vitae	Supprimer
AM Extrait d'acte de mariage	Supprimer
LM Lettre de motivation	Supprimer

[Ajouter une pièce justificative](#)

[Précédent](#) [Accueil](#) [Sauvegarder](#) [Suivant](#)

8 Cliquer sur le bouton "Suivant".

 Affichage de l'onglet Signature

9 Cliquer sur le bouton "Signer votre demande"

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra alors être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

Signer votre demande

Campagne de mobilité : Automne 2017
N° agent : 82504
Nom : LEJARDINIER Prénom : Bénédicte
Etat demande : Complète Date de création : 03/07/2017
Nbr de postes demandés : 2 Nbr de pièces justificatives : 3
Mode de recueil : Demandeur

Liste des postes :

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux

Date de signature : 03/07/2017
Email demandeur : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr
Email télé-déclarant : benedicte.lejardinier@agriculture.gouv.fr

En signant votre demande, vous la validez. Elle pourra être consultée par l'ensemble des acteurs intervenant dans le processus de mobilité.

[Signer votre demande](#)

Après signature, il est possible de modifier votre demande jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, rappelée en page d'accueil.

[Supprimer votre demande](#)



Votre demande est validée : un accusé de réception contenant le récapitulatif de la demande est envoyé à l'adresse mél que vous avez indiquée.

Actions

-  Annuler la signature
-  Récapitulatif en PDF

✓ Votre demande est signée

1 Agent 2 Postes 3 Mots 4 Signature

Précédent Suivant Sauvegarder

Agent

N°Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte Nom de naissance : DUTILLEUL

Service actuel / Structure : SG/SRH.M. systèmes d'information RH Depuis le : 11/11/2008

Corps : I.H.T. Grade : informaticien de haute technicité C.D.I.

Situation familiale : Marié (e)

* Fonctions actuelles : Adjointe du chef de mission * Depuis le : 01/09/2011

* Adresse Méi : benedict.lejardinier@agriculture.gouv.fr

* Confirmer adr. Méi : benedict.lejardinier@agriculture.gouv.fr

Ministère employeur : MAA

10 Ouvrir votre messagerie et éditer le récapitulatif envoyé.

4. Modification de votre demande

Après signature, il est possible de modifier votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**



Pour modifier votre demande, sélectionner la campagne de mobilité dans la liste déroulante et cliquer sur le bouton "Accéder à votre demande".

Vous accédez, ensuite, aux mêmes onglets décrits dans les paragraphes précédents, et pouvez modifier autant que de besoin votre demande (postes demandés, rang de priorité, pièce justificatives, etc.).

5. Suppression de votre demande

Après signature, il est possible de supprimer votre demande **jusqu'à la date limite de dépôt des candidatures, indiquée dans la note générale de mobilité et rappelée en page d'accueil.**

Pour supprimer votre demande :

1. Cliquer sur le lien "Accéder à votre demande" à partir de la page d'accueil de la télé candidature ;
2. Cliquer sur le bouton "Annuler la signature" affiché à gauche de l'écran ;
3. Cliquer à nouveau sur le lien "Accéder à votre demande" ;
4. Cliquer sur le bouton "Supprimer votre demande".

Accéder à votre demande



Annuler la signature

Accéder à votre demande



Supprimer votre demande

6. Assistance

En cas de **problème de connexion**, vous devez vous adresser à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents relevant du MAA, qui ne sont plus en fonction au sein des services du ministère depuis une longue durée (disponibilité, détachement, mise à disposition, etc.), doivent solliciter la réactivation de leur compte Agricol en écrivant à : assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

Les agents de corps du MAA affectés au sein des structures du MTES doivent, le cas échéant, solliciter la création de leur compte Agricol auprès de assistance.dsa@agriculture.gouv.fr.

En cas de difficulté **d'utilisation d'AGRIMOB**, vous pouvez écrire à l'adresse : assistance-sirh.sg@agriculture.gouv.fr

7. Modèle de récapitulatif d'une demande de mobilité

Récapitulatif de votre demande de mobilité

Campagne de mobilité : Automne 2017

N° Demande : 100011939

Vos informations

N° Agent : 82504

Nom, Prénom : LEJARDINIER Bénédicte

Corps/Grade : I.H.T. CDI.

Signataire : LEJARDINIER Bénédicte

Nom de naissance : DUTILLEUL

Affectation : SG/SRH/M. systèmes d'information

RH
Date de la signature : 03/07/2017

Liste des postes demandés

Rang	Type de poste	N° Poste	Service/Structure	Intitulé du poste	Ref NS
1	Poste relevant du MAAF	59037	ENV d'Alfort (payée)	Directeur des systèmes d'information	2017-560
2	Poste hors ministère	12456	Ministère de la Cohésion des territoires	Chef de projet gestion des espaces ruraux	

Commentaires / Motivations

Rang	N° Poste	Commentaires / Motivations
1	59037	Je suis très motivée
2	12456	

Motif(s) particulier(s)

Intérêt professionnel

Pièces justificatives

Curriculum Vitae

LEJARDINIER Bénédicte - 03/07/2017

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

SECRETARIAT NATIONAL - 78, RUE DE VARENNE - 75349 PARIS 07 SP



Vincent
FAVRICHON

Président du RAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr



Isabelle
PAYSANT

Secrétaire national du Réseau

Tél. : 01 49 55 46 78
Portable : 06 98 89 49 19
isabelle.paysant@agriculture.gouv.fr



Zita
HOUNYETIN

Chargée de mission

Tél. : 01 49 55 81 30
Portable : 07 62 60 32 47
zita.hounyétin@agriculture.gouv.fr

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES ILE-DE-FRANCE ET INTERNATIONAL

78 rue de varenne - 75349 paris 07 SP

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Catherine Moulins : 01 49 55 56 18 / N. : 01 49 55 52 47
Délégation d'administration centrale à la formation continue : Isabelle Henry : 01 49 55 55 10 / Elvire Simah : 01 49 55 59 49

Mail de la MAPS : liste-maps-ifi-sg@agriculture.gouv.fr



Hervé REVERBORI
Coordonnateur de la mission

Tél. : 01 49 55 49 93
Portable : 07 64 61 65 26
herve.reverbori@agriculture.gouv.fr



Laurent LARIVIÈRE

Tél. : 01 49 55 51 04
Portable : 07 62 86 15 10
laurent.lariviere@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGAL, SG: DPT, DES, DSS

Agents à l'international

DDT et DDPP: Val d'Oise

Etablissements publics: INRAE, CIRAD

Autres structures/agents détachés: Val d'Oise

Référent national: INRAE

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SAFSL et DICOM

DRIAAF

Enseignement supérieur: APT Palaiseau, Institut Agro Paris

Etablissements publics: ONF (*) et CNPF (*)

FCPR

Référent national: AgroParis Tech, Institut Agro



Anne COYNE

Tél. : 01 49 55 50 52
Portable : 06 50 70 24 46
anne.coyne@agriculture.gouv.fr



Sylvie PIERRARD

Tél. : 01 49 55 52 41
Portable : 07 63 04 04 75
Sylvie.pierrard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: CGAAER (*), DGPE, SNUM

DDPP: Paris, Hauts-de-Seine (*), Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)

Etablissements publics: ASP, INAO (*), Agence BIO (*)

Autres structures/agents détachés: Paris, Hauts-de-Seine (*), Val-de-Marne, Seine-Saint-Denis (*)

Agents du secteur privé

Référente nationale: Agence BIO, ASP, INAO

Suit les agents en poste:

Administration centrale: DGER, SG: DAJ (*), déchargés syndicaux

DDT et DDPP: Essonne

Enseignement technique: EPLEFPA de Saint Germain en Laye, EPLEFPA de Brie-Comte-Robert, EPLEFPA de La Bretonnière, CEZ de Rambouillet

Etablissements publics: ANSES (Maisons-Alfort)

Autres structures/agents détachés: Essonne

Référente nationale: ANSES



Catherine RACE

Tél. : 01 49 55 51 54
Portable : 06 69 24 83 74
catherine.race@agriculture.gouv.fr



Éric DUMOULIN

Tél. : 01 49 55 83 40
Portable : 07 60 47 47 23
Eric.dumoulin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SRH, ASMA (*), DAC des ministères autres que MASA (*)

DDT et DDPP: Yvelines

Enseignement supérieur: ENSP, ODEADOM

Autres structures/agents détachés: Yvelines

Référente nationale: ODEADOM

Suit les agents en poste:

Administration centrale: SG: SSP Paris, Cabinet, Bureau du Cabinet, MTE: suivi des agents agriculture au MTECT, dont DGAMPA

DDT et DDPP: Seine-et-Marne

DRIEAT

Enseignement supérieur: ENVA

Etablissements publics: FranceAgriMer, (Montreuil), AESN

Autres structures/agents détachés: Seine-et-Marne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES NORD-EST
HAUTS-DE-FRANCE ET GRAND EST

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE : 19 AVENUE DU MAINE - 75015 PARIS

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Pascale Caro : 01 49 55 57 85 / Céline Aglietti : 01 49 55 59 27

Mail : liste-maps-nord-est-sg@agriculture.gouv.fr



Michel GOMEZ
Coordonnateur de la MAPS

Tél. : 01 49 55 59 67
Portable : 07 64 36 60 77
michel.gomez@agriculture.gouv.fr



Vincent FAVRICHON
IGAPS –Président du collège des IGAPS

Tél. : 01 49 55 59 87
Portable : 07 86 26 60 10
vincent.favrichon@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Pas-de-Calais, Vosges
Enseignement technique: Pas-de-Calais, Vosges
Autres structures/agents détachés: Pas-de-Calais, Vosges

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Grand Est
DDT (M) / DD(ETS)PP: Marne, Somme
Enseignement technique : Marne, Somme



Catherine ROGY

Tél. : 01 49 55 56 30
Portable : 06 63 35 97 55
Catherine.rogy1@agriculture.gouv.fr



Huguette THIEN-AUBERT

Tél. : 01 49 55 59 96
Portable : 07 60 81 26 28
huguette.thien-aubert@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP: Aube, Nord, Haut-Rhin
Enseignement technique : Aube, Nord, Haut-Rhin
Autres structures/agents détachés : Aube, Nord, Haut-Rhin
ONF: Hauts-de-France, Grand Est

Suit les agents en poste :

DRAAF: Hauts-de-France
DDT / DD(ETS)PP: Meurthe-et-Moselle, Meuse
Enseignement technique: Meurthe-et-Moselle, Meuse
Enseignement supérieur: AgroParisTech (Nancy)
Établissements publics MAA-MTE: IFCE Rosières aux Salines, ANSES Nancy et Pixérécourt, VNF DT NE Nancy, IGN Champigneules, IGN – LIF Nancy, INFOMA (Nancy)
Autres structures/agents détachés: Meurthe-et-Moselle, Meuse



Martial PINEAU

Tél. : 01 49 55 86 32
Portable : 07 61 44 21 10
martial.pineau@agriculture.gouv.fr



Christophe MARTINET

Tél. : 01 49 55 46 08
Portable : 06 61 38 95 26
christophe.martinet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL: Grand Est
DDT / DD(ETS)PP: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement technique: Moselle, Oise, Bas-Rhin
Enseignement supérieur: ENGEEES
INAO: Grand Est
Autres structures/agents détachés: Moselle, Oise, Bas-Rhin

Suit les agents en poste :

DREAL: Hauts-de-France
DDT (M) / DD(ETS)PP: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Enseignement technique: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
Autres structures/agents détachés: Ardennes, Aisne, Haute-Marne
DR ASP: Hauts-de-France, Grand Est
OFB: Grand Est
Référent national: VNF

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE-EST
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES ET BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

SITE DE LYON : CITÉ ADMINISTRATIVE D'ÉTAT, BÂTIMENT B, 165 RUE GARIBALDI - BP 3202 - 69401 LYON CEDEX 03

Chargés d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Raphaël BARBIER : 04 78 63 14 37 (dépts 07, 26, 42, 63 et 69) / Christelle Dumas : 04 78 63 14 39 (dpts 01, 15, 38, 43 et 74)

SITE DE DIJON : 4 BIS, RUE HOCHÉ - BP 87865 - 21078 DIJON CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Juliette Thievenaz : 03 39 59 40 35 (dpts 39, 70, 71, 73 et 90) / Émilía Drogosz : 03 39 59 40 36 (dpts 03, 21, 25, 58 et 89)

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-est-sg@agriculture.gouv.fr



Éric GIRY
Coordonnateur de la mission (Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 38
Portable : 06 99 82 67 88
eric.giry@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Auvergne-Rhône-Alpes

DDT / DD(ETS)PP : Haute-Savoie

Enseignement technique : Haute-Savoie

Établissements publics MAA-MTE : ASP Bourgogne-Franche-Comté (Dijon, Besançon), ASP Auvergne-Rhône-Alpes (Clermont-Ferrand, Lyon)

Autres structures/agents détachés : Haute-Savoie, Coach au Pôle d'accompagnement du management des structures (PAMS) – Secrétariat général



Sylvestre CHAGNARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 40 33
Portable : 06 84 27 22 16
sylvestre.chagnard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Bourgogne-Franche-Comté

DDT(M) / DD(ETS)PP : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Territoire-de-Belfort

Enseignement technique : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Territoire-de-Belfort

Autres structures/agents détachés : Côte-d'Or, Doubs, Jura, Territoire-de-Belfort



Catherine MARCELLIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 29
Portable : 06 64 85 78 20
catherine.marcellin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Loire, Savoie, Nièvre

Enseignement technique : Loire, Savoie, Nièvre

Autres structures/agents détachés : Loire, Savoie, Nièvre

N.

Tél. :
Portable :

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Ain, Allier, Haute-Loire

Enseignement technique : Ain, Allier, Haute-Loire

Établissements publics MAA-MTE : ONF Auvergne-Rhône-Alpes, IFCE Auvergne-Rhône-Alpes, IGN Rhône

Autres structures/agents détachés : Ain, Allier, Haute-Loire



Sylvie VALENTIN
(Lyon)

Tél. : 04 78 63 14 30
Portable : 07 61 30 97 43
sylvie.valentin@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT / DD(ETS)PP : Ardèche, Cantal, Isère

Enseignement technique : Ardèche, Cantal, Isère

Enseignement supérieur : AgroParistech (Clermont-Ferrand), InstitutAgro Dijon (Dijon, Clermont-Ferrand)

Établissements publics MAA-MTE : INRAE Auvergne-Rhône-Alpes, INAO (Aurillac, Valence), CEREMA Rhône

Autres structures/agents détachés : Ardèche, Cantal, Isère



Jean-Luc LINARD
(Dijon)

Tél. : 03 39 59 42 14
Portable : 07 60 44 52 47
jean-luc.linard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bourgogne-Franche-Comté

DDT / DD(ETS)PP : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne

Enseignement technique : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne

Établissements publics MAA-MTE : INAO (Dijon, Mâcon), OFB et VNF (Dijon), ONF Bourgogne-Franche-Comté, IFCE Bourgogne-Franche-Comté (Besançon et Mâcon)

Autres structures/agents détachés : Haute-Saône, Saône-et-Loire, Yonne

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES SUD
OCCITANIE, CORSE ET PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

SITE DE TOULOUSE : CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Brigitte Prat-Dedieu : 05 61 10 61 38 / Isabelle Bousquet : 05 61 10 62 99

SITE DE MONTPELLIER : DRAAF OCCITANIE : 697, AVENUE ÉTIENNE MEHUL - CS 90077 - 34078 MONTPELLIER CEDEX

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Anne Rouvarel : 04 67 10 18 05 - 07 60 23 45 71/ Annick Salager : 04 67 70 18 04 - 07 60 23 47 24

Mail des 2 sites : liste-maps-sud-sg@agriculture.gouv.fr



Bernard VIU
Coordonnateur de la mission (Montpellier)
Tél. : 04 67 10 18 03
Portable : 07 78 82 29 52
bernard.viu@agriculture.gouv.fr



René-Paul LOMI
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 61 57
Portable : 06 87 66 38 39
rene-paul.lomi@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : PACA
DREAL : PACA
DDT(M)/DD(ETS)PP : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère
Enseignement supérieur : ENSP Marseille
Enseignement technique : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère
Établissements publics : Parc National des Cévennes, PN Mercantour, PN Calanques, INRAE Aix-en-Provence, CEREMA, ASP PACA-Corse, FAM (Alpes-de-Haute-Provence), DPFM, IGN Aix-en-Provence
Autres structures et agents détachés : Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Alpes-de-Haute-Provence, Lozère

Suit les agents en poste :

DDT/DD(ETS)PP : Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn
Enseignement technique : Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn
Enseignement supérieur : ENVT, Institut Agro (Montpellier SupAgro - y compris Florac et Le Merle), CIHEAM IAM Montpellier, CIRAD, AgroParisTech Montpellier
Établissements publics : ANSES, INRAE Montpellier, INAO Occitanie, Parc National des Pyrénées
Autres structures et agents détachés : Ariège, Hautes-Pyrénées, Tarn



Sophie BERANGER-CHERVET
(Montpellier)
Tél. : 04 67 10 18 02
Portable : 06 85 90 29 96
sophie.beranger-chervet@agriculture.gouv.fr



Jean CEZARD
(Toulouse)
Portable : 06 50 66 25 34
jean.cezard@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Corse
DREAL : Corse
DDT(M)/DD(ETS)PP : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse,
Enseignement technique : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Lycée maritime de Bastia
Établissements publics : Parc National de Port-Cros, Parc National des Écrins, Conservatoire botanique PACA, INAO (Corse, Var et Vaucluse), ONF Corse et ONF Agence Hautes-Alpes et RTM, ONF Agence Var – Alpes-Maritimes
Autres structures et agents détachés : Hautes-Alpes, Var, Vaucluse, Corse-du-Sud, Haute-Corse

Suit les agents en poste :

AC Toulouse : SG, SSP, SNUM,
DRAAF/FAM : Occitanie
DDT/DD(ETS)PP : Lot,
Enseignement technique : Lot, Aveyron (EPL Saint Affrique),
Enseignement supérieur : ENSFEA
Établissements publics : ONF Midi-Méditerranée (siège / Agences Bouches-du-Rhône – Vaucluse / Gard – Hérault / Lozère / Aveyron – Lot – Tarn - Tarn et Garonne / Ariège – Aude – Pyrénées Orientales / Haute-Garonne – Gers – Hautes-Pyrénées / RTM Pyrénées),
Autres structures/agents détachés : Lot, Préfecture de la Région Occitanie, Université Paul Sabatier,



Mario CHARRIERE
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 61 63
Portable : 06 75 85 36 45
mario.charriere@agriculture.gouv.fr



Cécile DUMAINE-ESCANDE
(Toulouse)
Tél. : 05 61 10 25 34
Portable : 07 61 19 10 46
cecile.dumaine-escande@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M)/DD(ETS)PP : Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Aveyron,
Enseignement technique : Gard, Hérault, Lycée de la Mer à Sète, Pyrénées-Orientales, Aveyron (excepté EPL Saint Affrique),
Établissements publics : IFCE Uzès, IFCE Aveyron, ASP Occitanie, OFB (Aude, Hérault et Pyrénées-Orientales), OFB Haute-Garonne
Autres structures et agents détachés : Aveyron, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales

Suit les agents en poste :

DREAL : Occitanie, DIRSO
DDT(M)/DD(ETS)PP : Aude, Haute-Garonne, DDT et DDETSPP du Gers, Tarn-et-Garonne,
Enseignement technique : Aude, Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne,
Établissements publics : OFB Gers, VNF 31, SCHAPI 31, Météo-France
Autres structures/agents détachés : Haute-Garonne, Gers, Tarn-et-Garonne, Aude

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES CENTRE - SUD OUEST
CENTRE-VAL DE LOIRE ET NOUVELLE AQUITAINE

SITE DE TOURS : CENTRE ADMINISTRATIF DU CLUZEL – 61 AVENUE DE GRAMMONT – BP 4111 – 37041 TOURS CEDEX 1

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Stéphanie Aubert : 02 47 70 82 92 / Marie Pétetin : 02 47 70 82 44

SITE DE BORDEAUX : 51, RUE KIESER – CS 31387 - 33077 BORDEAUX CEDEX

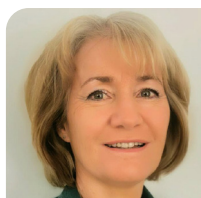
Chargé(e)s d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Roselyne Serres : 05 56 00 42 69 - 07 63 30 07 76

Mail des 2 sites : liste-maps-centre-sud-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



François BONNET
Coordonnateur de la mission (Tours)

Tél. : 02 47 70 82 39
Portable : 06 32 74 16 62
francois.bonnet01@agriculture.gouv.fr



Sophie BOUYER
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 91
Portable : 06 65 80 54 89
sophie.bouyer@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF / FAM : Nouvelle-Aquitaine, Centre-Val de Loire
DREAL : Centre-Val de Loire
DDT(M) et DDPP : Indre-et-Loire, Loiret
Enseignement technique : Indre-et-Loire, Loiret
Établissements publics MAA-MTE : INAO (Indre-et-Loire), IFCE (Indre-et-Loire), INRAE (Indre-et-Loire, Loiret), DR ASP Centre-Val de Loire, IGN (Nogent sur Vernisson), Agence de l'Eau Loire-Bretagne (Orléans), DR OFB Centre-Val de Loire, ONF DT Centre-Ouest-Aquitaine et Agence territoriale Val de Loire (Boigny-sur-Bionne)
Autres structures/agents détachés : Indre-et-Loire, Loiret (dont SGAR Centre-Val de Loire et Commissariat général au Développement durable - CGDD (Orléans))
Référent national : IGN, co-référent FAM

Suit les agents en poste :

DDT et DD(ETS)PP : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Enseignement technique : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Deux-Sèvres), INRAE (Deux-Sèvres, Vienne), ONF Agence territoriale Poitou-Charentes (Poitiers)
Autres structures/agents détachés : Eure-et-Loir, Loir-et-Cher, Deux-Sèvres, Vienne



Christine GUÉRIN
(Tours)

Tél. : 02 47 70 82 38
Portable : 07 78 14 94 82
christine.guerin@agriculture.gouv.fr



Benoît LAVIGNE
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 54
Portable : 06 08 65 79 16
benoit.lavigne@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Enseignement technique : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Établissements publics MAA-MTE : INRAE (Haute-Vienne), IFCE (Arnac-Pompadour), ONF Agence territoriale Berry Bourbonnais (Bourges), ONF Agence territoriale Limousin (Limoges)
Autres structures/agents détachés : Cher, Corrèze, Creuse, Indre, Haute-Vienne
Référente nationale : co-référente IFCE

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques
Enseignement technique : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques, Lycée maritime (Ciboure)
Établissements publics MAA-MTE : IFCE (Pau-Gelos et Villeneuve-sur-Lot), INAO (Pau), ONF Agence territoriale Landes-Nord Aquitaine (Bruges), ONF Agence territoriale Pyrénées-Atlantiques (Pau)
Autres structures/agents détachés : Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques



Jean-Charles QUINTARD
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 69
Portable : 06 08 05 41 61
jean-charles.quintard@agriculture.gouv.fr



Sylvie BONNET
(Bordeaux)

Tél. : 05 56 00 43 50
Portable : 07 63 30 14 07
sylvie.bonnet@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Nouvelle-Aquitaine
DDT(M) / DD(ETS)PP : Charente, Charente-Maritime
Enseignement technique : Charente, Charente-Maritime, Gironde, Lycée maritime (La Rochelle)
Enseignement supérieur : Bordeaux Sciences Agro
Établissements publics MAA-MTE : DR-ASP Nouvelle-Aquitaine, ASP siège (Limoges), Conservatoire du Littoral (Rochefort)
Autres structures/agents détachés : Charente, Charente-Maritime,
Référent national : co-référent ASP

Suit les agents en poste :

DDT(M) / DD(ETS)PP : Dordogne, Gironde
Enseignement technique : Dordogne, Gironde
Établissements publics MAA-MTE : INRAE (Villeneuve d'Ornon), IFCE DT Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), IGN DT Sud-Ouest (Saint-Médard-en-Jalles), DR OFB Nouvelle-Aquitaine (Bordeaux), INAO DT Aquitaine et Poitou-Charentes
Autres structures/agents détachés : Dordogne, Gironde

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES OUEST
BRETAGNE, NORMANDIE ET PAYS DE LA LOIRE

SITE DE RENNES : CITÉ DE L'AGRICULTURE, 15 AVENUE CUCILLÉ – 35047 RENNES CEDEX 9

Chargées d'appui à la MAPS (CAMAPS) :

Bénédicte Letellier: 02 99 28 20 56 (DR de Bretagne, DDI 35, 49, 53, 61, EA Bretagne, ASP Bretagne, INAO, INRAE, CEREMA, OFB, ONF 35 et 61) /
Stéphanie Mobihan: 02 99 28 22 83 (DR de Normandie, DDI 22, 27, 50, 56, 85, EA Normandie, ASP Normandie, Institut AGRO Rennes, ONF 22, IGN, ANSES) /
Catherine Tirado: 02 99 28 22 86 (DR de Pays de la Loire, DDI 14, 29, 44, 72, 76, EA Pays de la Loire, ASP Pays de la Loire, Lycées maritimes, ONIRIS, IFCE, ONF 44 et 76)

Mail : liste-maps-ouest-sg@agriculture.gouv.fr



Béatrice ROLLAND
Coordonnatrice de la mission

Tél. : 02 99 28 22 91
Portable : 07 63 45 54 43
beatrice.rolland@agriculture.gouv.fr



Luc CHALLEMEL-DU-ROZIER

Tél. : 02 99 28 22 84
Portable : 06 13 61 08 54
luc.challemel-du-rozier@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Bretagne
DDT(M)/DDPP : Calvados, Ille-et-Vilaine
Enseignement technique : Normandie (Eure et Manche)
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Calvados, Ille-et-Vilaine

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Pays de la Loire
DDT(M)/DDPP : Eure, Loire Atlantique, Morbihan
Enseignement technique : Pays de la Loire (Loire-Atlantique, Sarthe et Mayenne)
Établissements publics MAA-MTE : ASP Bretagne et Pays-de-Loire, INRAE, CEREMA 44, ONF 35 et 44
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Eure, Loire-Atlantique et Morbihan
Référent national : CEREMA



Patrick DEHAUMONT

Tél. : 02 99 28 22 92
Portable : 06 80 26 29 51
patrick.dehaumont@agriculture.gouv.fr



Caroline GUILLAUME

Tél. : 02 99 28 22 89
Portable : 06 07 60 26 22
caroline.guillaume@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Bretagne,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Finistère, Manche, Mayenne
Établissements publics MAA-MTE : OFB, IFCE (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 29
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Finistère, Manche, Mayenne
Référent national : IFCE

Suit les agents en poste :

DREAL : Pays de la Loire,
DDT(M)/DD(ETS)PP : Maine-et-Loire
Enseignement technique : Pays-de-Loire (Maine-et-Loire et Vendée), Bretagne (Côtes-d'Armor et Morbihan)
Enseignement supérieur : Institut AGRO Rennes et Angers, ONIRIS
Établissements publics MAA-MTE : CEREMA 49
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Maine-et-Loire



Benoit JACQUEMIN

Tél. : 02 99 28 20 67
Portable : 06 74 85 63 15
benoit.jacquemin@agriculture.gouv.fr



Thierry PLACE

Tél. : 02 99 28 22 88
Portable : 06 09 37 73 70
Thierry.place@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DREAL : Normandie
DDT(M)/DD(ETS)PP : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée
Enseignement technique : Normandie (Calvados, Orne et Seine-Maritime)
Établissements publics MAA-MTE : ONF 61
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Côtes-d'Armor, Orne, Vendée

Suit les agents en poste :

DRAAF/FAM : Normandie
DDT(M)/DDPP : Sarthe, Seine-Maritime
Enseignement technique : Bretagne (Finistère et Ille-et-Vilaine)
Établissements publics MAA-MTE : ANSES (Bretagne, Normandie, Pays de la Loire), CEREMA 76, ONF 76, ASP Normandie
Autres structures et agents détachés/en disponibilité : Seine-Maritime, Sarthe

RÉSEAU D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES (RAPS)

MISSION D'APPUI AUX PERSONNES ET AUX STRUCTURES
À L'OUTREMER

CITÉ ADMINISTRATIVE - BÂT. A - BD ARMAND DUPORTAL - 31074 TOULOUSE CEDEX

Chargée d'appui à la MAPS (CAMAPS) : Sandrine Taureau : 05 61 10 62 29

Mail de la MAPS : liste-maps-outremer-sg@agriculture.gouv.fr



Valérie CAMPOS

Tél. : 05 61 10 61 56
Portable : 07 62 26 33 63
valerie.campos@agriculture.gouv.fr

Suit les agents en poste :

DOM : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, La Réunion
COM et TOM : Nouvelle-Calédonie, Polynésie Française,
Wallis et Futuna, Saint-Pierre et Miquelon